

129. — 17 mai 1906. — *Loi contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1906* (1).
(Monit. du 18 mai 1906.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des non-

valeurs et des remboursements pour l'exercice 1906 est fixé à la somme de trois millions nonante-six mille francs (fr. 3,096,000), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances et des travaux publics, M. le comte DE SMET par NAEYER.)

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1906.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER. — NON-VALEURS.		
Art. 1 ^{er} . Non-valeurs sur la contribution foncière fr.	250,000 »	1,179,000 »
Art. 2. — — — — — personnelle	415,000 »	
Art. 3. — — — — — sur le droit de patente	500,000 »	
Art. 4. — — — — — sur les redevances des mines.	5,000 »	
Art. 5. Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	
CHAPITRE II. — REMBOURSEMENTS.		
Art. 6. <i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appar- tenir à des tiers. — Remboursements d'avances faites par le Trésor.	1,400,000 »	1,917,000 »
Art. 7. <i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers.	600,000 »	
Art. 8. <i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent budget.</i> — Remboursements divers.	5,000 »	
Art. 9. <i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage et autres indu- ment perçus par l'administration de la marine	2,000 »	
Art. 10. <i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage	170,000 »	40,000 »
Art. 11. Déficit de comptables de l'Etat.	40,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
Total du budget des non-valeurs et des remboursements. .fr.		3,096,000 »

(1) Session de 1905-1906.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte
du projet de loi, n° 4-XIII. p. 58. — Rapport, n° 127.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.
Séance du 4 avril, p. 1187, 1210 et 1211.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 37. —
Rapport, n° 48.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.
Séance du 11 mai.